

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 mars 2023

---

ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES  
INSTALLATIONS NUCLÉAIRES À PROXIMITÉ DE SITES NUCLÉAIRES EXISTANTS ET  
AU FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 917)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 651

présenté par

Mme Pic, Mme Battistel, Mme Jourdan, M. Delautrette, M. Delaporte, M. Leseul, M. Potier,  
M. Aviragnet, M. Baptiste, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. David,  
M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Karamanli,  
Mme Keloua Hachi, M. Naillet, M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit, Mme Pires Beaune,  
Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier,  
M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe  
Nupes)

-----

**ARTICLE 11 BIS**

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« Au titre de ses missions, l'Autorité de sûreté nucléaire assure la protection de l'homme et de l'environnement contre les rayonnements ionisants. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement des députés Socialistes et apparentés vise à préciser que la nouvelle Autorité de sûreté nucléaire telle que voulue par le Gouvernement intègre les missions relatives à la protection de l'homme et de l'environnement contre les rayonnements ionisants.

La notion de protection de l'environnement n'apparaît pas dans la proposition de fusion portée par le Gouvernement, les missions d'expertise et de recherche sur ce sujet seront-elles supprimées ou transférées vers un autre organisme ? Le présent article indique que les compétences en matière de recherche et d'expertise en sûreté nucléaire en radioprotection, en protection et surveillance de l'environnement seront maintenues ensemble au sein de la future autorité de sûreté, dans le respect des règles d'indépendance applicables à cette dernière. Beaucoup de questions interrogent sur la faisabilité réelle de cette activité dans une structure de type Autorité administrative indépendante (AAI) ou administration publique indépendante (API). Une étude de faisabilité a-t-elle été réalisée

pour s'assurer que toutes les recherches menées à l'IRSN pourront l'être dans une AAI ou une API ?

Cet amendement a été travaillé avec des salariés de l'IRSN.